

Le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique vous présente sa Newsletter. Cette lettre d'information est l'organe officiel de communication entre le Comité et les clubs de la Région affiliés à la FFGym.



Newsletter # 30 | Avril 2020

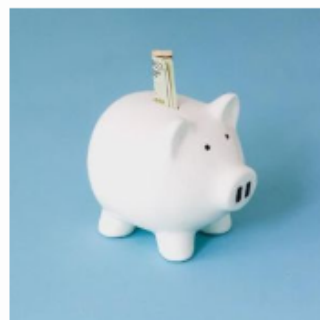


## COVID-19 et problématique de l'éventuel remboursement de la cotisation annuelle

### COTISATION ANNUELLE DES ADHÉRENTS

La probabilité est très forte de voir certaines familles demander (ou exiger) un remboursement partiel de la cotisation annuelle, considérant la suspension d'activité de plusieurs semaines au sein des Clubs.

Cette suppression d'entraînements, de préparation ou d'activité, durant les semaines de confinement, est un imprévisible cas de force majeure. A ce titre, il ne pourrait pas faire l'objet d'un remboursement.



## **1/ DISPOSITIONS LÉGALES**

Les Statuts & le Règlement Intérieur de l'Association font force de loi. Si la pandémie n'est pas listée dans les critères de remboursement de la cotisation annuelle, le remboursement n'est pas obligatoire, ni en totalité, ni en partie au prorata du nombre de semaines d'interruption des activités de l'adhérent au sein du Club.

Si les associations ont été contraintes de cesser toute activité, elles ont, pour la plus grande part du temps, pris la décision de maintenir le salaire des salariés. Les adhérents ont aussi un devoir de solidarité envers le club. En effet, s'il n'est pas là pour faire du profit, le Club n'est pas là non plus pour perdre de l'argent. Le devoir de l'adhérent est aussi de contribuer à la pérennisation du Club.

## **2/ RAPPEL DE LA DÉFINITION DE LA COTISATION**

C'est une somme versée par chacun pour se cotiser. La cotisation est une participation financière, une quote-part ou bien encore une contribution volontaire individuelle ou familiale pour abonder avec d'autres adhérents, aux ressources propres de l'association.

En aucun cas, la cotisation ne vaut paiement d'un service. La notion de service est réservée aux établissements privés qui ont logiquement une vocation lucrative, ce qui n'est pas le cas du monde associatif et du mouvement sportif.

## **3/ COMPENSATION DU DÉFICIT D'ACTIVITÉ**

Le Club doit réfléchir et sans doute mettre en place des dispositions de compensation des heures d'activité perdues par ses adhérents. Les semaines perdues au printemps pourraient être récupérées cet été, si le déconfinement le permet.

Ces dispositions permettront d'accueillir les gymnastes qui seront nombreux à ne pas partir en vacances d'une part, et de sauvegarder des emplois d'autre part.

## **4/ BIENVEILLANCE**

Le Club pourrait envisager de faire un geste pour fidéliser ses adhérents lors de leur réinscription.

### **Campagne ANS Auvergne-Rhône-Alpes 2020 - Emploi et Apprentissage**



La campagne "Emploi - Apprentissage" de l'Agence Nationale du Sport sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes est ouverte depuis le lundi 6 avril.

**Vous pouvez dès à présent saisir vos demandes Emploi - Apprentissage sur Le Compte Asso (code 102 pour la DRDJSCS AuRA) :**

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>.

La clôture est fixée au 13 mai minuit.

**Accédez à l'ensemble des documents relatifs à cette campagne sur le site Internet de la DRDJSCS, en cliquant sur le lien suivant : <http://auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gouv.fr/spip.php?article1501>**

Pour rappel, les structures qui étaient "hors PSF" en 2019 doivent joindre le compte-rendu des actions subventionnées en 2019 à leur demande ANS 2020, dont vous trouverez le modèle sur le site de la DRDJSCS.

**Accédez à l'ensemble des documents relatifs à cette campagne sur le site Internet de la DRDJSCS, en cliquant sur le lien suivant : <http://auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr/spip.php?article1501>**

Pour rappel, les structures qui étaient "hors PSF" en 2019 doivent joindre le compte-rendu des actions subventionnées en 2019 à leur demande ANS 2020, dont vous trouverez le modèle sur le site de la DRDJSCS.

A compter de cette année, les services déconcentrés de l'État se voient coordonner et gérer les dispositifs suivants :

- Emploi-apprentissage
- Plan aisance aquatique
- Projet sportif de territoire (PST),

le reste étant désormais du ressort des fédérations, via le Projet Sportif Fédéral.

**Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter :**

- Pour des questions administratives et techniques sur Le Compte Asso : Sophie BRUNEL - [sophie.brunel@jscs.gouv.fr](mailto:sophie.brunel@jscs.gouv.fr) ou 04.72.61.34.65
- Pour l'emploi : Isabelle GIRONNET - [isabelle.gironnet@jscs.gouv.fr](mailto:isabelle.gironnet@jscs.gouv.fr) ou 04 73 34 91 58
- Pour l'apprentissage : Hélène CAUVIN - [helene.cauvin@jscs.gouv.fr](mailto:helene.cauvin@jscs.gouv.fr) ou 04 73 34 91 64

## Campagne PSF (ex CNDS)



**La campagne PSF (Projet Sportif Fédéral) est ouverte** et se terminera le 11 mai 2020 à minuit.

Comme l'an dernier, les demandes de subvention territoriale doivent être déposées sur la [plateforme LeCompteAsso](#).

**Le code de subvention FFGym est "2201".**

Chaque club peut formuler jusqu'à 3 projets dans sa demande de subvention.

Pour accéder à toutes les informations détaillées concernant la campagne PSF, **consultez la page dans l'espace MonClub :**

[https://moncompte.ffgym.fr/Espace\\_pratique/Projet\\_Sportif\\_Federal/Le\\_Projet\\_Sportif\\_Federal](https://moncompte.ffgym.fr/Espace_pratique/Projet_Sportif_Federal/Le_Projet_Sportif_Federal)

Des accompagnateurs PSF sont là pour vous aider dans vos démarches :

- District OUEST : **Martial GIGLIOLI** | 06 45 82 89 35 | [m.giglioli@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr](mailto:m.giglioli@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr)
- District CENTRE : **Jérémy BRUYAS** | 04 75 75 47 70 | [jeremy.bruyas@ffgym.fr](mailto:jeremy.bruyas@ffgym.fr)
- District EST : **Jean-Luc ADAM** | 06 67 55 01 05 | [adamjeanluc@aol.com](mailto:adamjeanluc@aol.com)

N'hésitez pas à les contacter pour toutes questions relatives à ce dispositif.

### Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans  
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades



[auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr](http://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr)



FFGym Auvergne-Rhône-Alpes

Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique  
10 avenue Viviani 69200 VENISSIEUX

04 78 00 08 85 | [contact@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr](mailto:contact@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr)